

INTERVENTION DE M. YVES DOUTRIAUX, REPRESENTANT PERMANENT DE LA  
FRANCE A L'OSCE,  
A LA CONFERENCE DE CORDOUE  
SUR L'ANTISEMITISME ET LES AUTRES FORMES D'INTOLERANCE  
(8 juin 2005)

M. le Président,

Je prends la parole devant vous au nom de M. Douste-Blazy, Ministre français des Affaires étrangères, qui a été retenu à Paris par le Conseil des Ministres réunissant les membres du nouveau gouvernement, et m'a chargé de vous exprimer ses regrets de ne pas pouvoir être parmi vous aujourd'hui.

Il le regrette d'autant plus que la France a soutenu et contribué à cet effort de l'OSCE contre l'intolérance en accueillant à Paris la Conférence sur Internet et les crimes de haine.

Cette conférence, après celle de Berlin et avant Bruxelles, s'intégrait dans un cycle que vient clore aujourd'hui la réunion de Cordoue, que nous remercions l'Espagne d'accueillir.

Ma délégation attend de cette conférence qu'elle rappelle nos engagements et la nécessité de veiller à leur mise en oeuvre, mais aussi qu'elle ouvre de nouvelles voies pour progresser. Cordoue, ville des trois cultures, est le lieu approprié pour porter notre message de tolérance.

Dans l'Europe d'aujourd'hui, quinze ans après la chute du mur et la charte de Paris sur la « Nouvelle Europe », c'est dans l'action contre ces défis de nos sociétés que l'OSCE poursuit sa mission, engagée il y a trente ans à Helsinki, de promotion de valeurs communes, pour garantir la paix et la stabilité sur tout le territoire européen. L'intolérance sous toutes ses formes, le rejet de l'autre, génèrent tensions et insécurité. Aussi l'OSCE doit apporter sa contribution à la lutte contre ces phénomènes.

M. le Président,

Je résumerai ici la façon dont mon pays voit la lutte contre ces phénomènes et tient ses engagements pris à Berlin, Paris, Bruxelles.

C'est en effet aux Etats qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de prendre les mesures de répression et de prévention qui s'imposent.

La France, pour sa part, s'est engagée avec détermination dans la lutte contre toutes les formes d'intolérance, en menant une action dans deux directions complémentaires.

1 - Notre pays s'est doté d'une législation claire qu'il met en oeuvre sans faiblesse. Celle-ci porte quelques fruits. Les statistiques relatives aux dérives racistes, qui ont enregistré un recul sensible (24,60%) au cours du premier trimestre de 2005, en témoignent. La répression pénale des actes racistes et antisémites a été renforcée par différentes lois (en 2003 et en 2004). D'autres initiatives ont été prises au cours des derniers mois : j'évoquerai la lutte contre la cybercriminalité,

la création d'une Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (décembre 2004)... Enfin, plusieurs manifestations ont souligné l'importance du devoir de mémoire : je citerai l'intervention du Président de la République à Chambon sur Lignon, haut lieu de la résistance, l'inauguration, le 25 janvier 2005, du monument pour les victimes de la Shoah...

2 – Cet effort doit être poursuivi sans faiblesse ni relâchement, mais il doit s'appuyer sur une action de prévention. Prévenir, c'est d'abord éduquer. Nous le faisons avec des programmes d'enseignement de l'histoire, qui doivent prendre en compte la lutte contre l'antisémitisme et la xénophobie. L'enseignement de la Shoah doit avoir la place qui lui revient dans l'histoire de la France et de l'Europe.

Prévenir, c'est aussi favoriser la concertation entre pouvoirs publics et représentants des confessions. A ce titre a été créé en mai 2003, le « Conseil français du Culte Musulman ». Il a pour objet de représenter les intérêts du culte musulman en France.

Cette action de chacun de nos Etats doit trouver aussi un relais dans le travail conduit ensemble à l'OSCE.

1 - L'échange des bonnes pratiques nationales est une force de l'OSCE dans ses activités touchant à sa dimension humaine. Nous devons nous appuyer sur cette méthode jusqu'ici fructueuse. Partant de situations ayant chacune ses spécificités, cette approche permettra à tous, le moment venu, de se retrouver sur des normes et critères communs. Pour mettre en œuvre les acquis de la Conférence de Paris sur l'internet et les crimes de haine, l'échange de bonnes pratiques et la coopération internationale se sont révélés particulièrement adaptés à la spécificité de cette action, qui ne doit pas viser à remettre en cause la liberté d'expression.

2 - Le Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme constitue, dans cette approche, la structure la mieux à même de recueillir et d'analyser les informations fournies par les Etats participants. Pour l'aider dans cette tâche, la France a mis à sa disposition trois experts dont deux spécialisés dans le traitement des crimes de haine.

3 - Nous attendons enfin avec intérêt les rapports des trois Représentants spéciaux sur ces phénomènes d'intolérance, qui doivent nous aider à aller plus loin dans l'efficacité.

La France souhaite que la Conseil ministériel de Ljubljana mette en place un processus d'examen régulier, permettant d'approfondir les grandes orientations de l'OSCE dans la lutte contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination.

**Monsieur le Président,**

Il est naturel que, représentant des Etats participants à l'OSCE, nous évoquions nos responsabilités et nos actions dans ce cadre. Toutefois, devant des phénomènes qui touchent des hommes et des femmes dans leur vie quotidienne, nous devons reconnaître le rôle irremplaçable qui revient aux organes et représentants de la société civile. Le partenariat entre les Etats participants, l'OSCE et la société civile est essentiel. Cherchons à le renforcer. Les pays partenaires méditerranéens devraient y être associés.

**Monsieur le Président,**

Beaucoup reste à faire. Notre effort ne peut être relâché. Aujourd'hui à Cordoue, nous pouvons ouvrir de nouvelles voies de dialogue entre les cultures et les religions. L'intolérance se nourrit de l'ignorance de l'autre. Cet effort mérite d'être conduit partout et d'abord par chacun d'entre nous. Cependant l'OSCE, par la diversité des traditions qu'elle rassemble, mais aussi par son attachement à la défense de valeurs communes, devra apporter sa contribution.